

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Février

LA DÉFENSE NATIONALE

Interrogé à ce sujet, par un rédacteur de la *France militaire*, un député de la Savoie, M. Horteur, s'est exprimé catégoriquement :

Il faut en finir, a-t-il dit, avec cette question désolante. M. le général Berge, pendant les quatorze années de son commandement du 14^e corps, a créé sur les frontières de la Savoie, les seules que je connaisse, des positions véritablement imprenables et de nature, avec quelques pièces et quelques hommes, à défier toute invasion italienne dans la vallée de Maurienne par le mont Cenis, et dans la vallée de Tarantaise par le St-Bernard. Malheureusement, ces positions ne sont pas occupées !...

Oui, on a dépensé des millions et des millions, on a créé une ligne de défense admirable, toute une série d'ouvrages qui commandent les positions italiennes ; on a élevé des postes, des retranchements, des batteries superbes, qui défient toute attaque et ferment absolument toutes les vallées, etc... on n'a négligé qu'une chose : c'est de mettre des canons et des hommes dans ces ouvrages.

Car (cela est incroyable, mais cela est) il n'y a, sur l'extrême frontière de la Savoie, ni un homme, ni une pièce d'artillerie. Et cependant les Italiens sont en force à quelques kilomètres de là ; tous les ouvrages sont garnis. Sur le mont Cenis, leurs postes regorgent de troupes. En moins de deux heures, ils pourraient avoir franchi la frontière et occuper les débouchés qui leur donneraient accès dans les vallées françaises. J'ai vu les alpins italiens, tout le monde peut les voir de la frontière ; ils n'ont qu'un pas à faire pour ouvrir la porte à l'armée d'invasion, et, cette porte, on ne veut pas la garder.

Je sais bien qu'il y a un plan, le plan du général Davout, qui consiste à laisser pénétrer les Italiens dans ces villes françaises pour pouvoir mieux les cerner et les écraser. Mais les populations savoisiennes se refusent complètement à envisager cette éventualité de l'invasion avec son cortège de désastres et de ruines. Il est inadmissible que la stratégie recommande l'invasion comme le meilleur système de défense ! Car, de deux choses l'une : ou il faut laisser entrer les Italiens en France, et l'on n'avait pas besoin de dépenser des millions pour élever des forts d'ar-

rêt à l'extrême frontière, ou il faut barrer le passage aux Italiens, et pour cela occuper les ouvrages construits tout exprès.

Ce n'est pas tout ; non seulement nos ouvrages avancés sont à la merci d'un coup de main, non seulement nous congédions une classe un mois et demi avant qu'une autre classe soit appelée sous les drapeaux, mais il semble, en vérité, que nous facilitions l'espionnage étranger.

Nos ennemis, ajoute M. Horteur, sont mieux renseignés que nous. D'ailleurs, la région pullule d'Italiens et d'espions de toute nature. Il y a bien plus fort encore : le médecin qui va donner ses soins au détachement dont je viens de parler est un Italien.

Je n'invente pas, voici son nom : c'est le docteur Coindat de Lanslebourg, un Italien pur sang. Le médecin du bataillon est resté naturellement avec son bataillon ; de sorte que c'est un étranger qui soigne nos soldats ! Voulez-vous d'autres exemples ? Au fort de Modane, le vitrier-plombier qui fait les réparations est un nommé Scaramiglia, le cantinier est un nommé Dyonisetti, tous deux piémontais bon teint... En revanche, quand un Français passe dans les environs d'un fort italien, il est rare qu'un carabinier ne lui mette pas la main au collet.

M. Horteur et ses collègues ne sont pas restés inactifs ; ils ont fait une démarche auprès du ministre de la guerre. Qu'en est-il résulté ? Le député de la Savoie le dit sans détours :

Quand nous sommes allés voir le général Mercier, il nous a promis de nous accorder satisfaction ; il devait saisir le conseil supérieur de la guerre et nous donner réponse quinze jours après. Il y a six semaines de cela, et nous n'avons reçu aucune réponse. C'est pour ce motif que j'ai saisi la commission de l'armée de la question, et que je l'ai priée de hâter la solution que tous les patriotes attendent.

A notre vif regret, dit à ce propos le *Figaro*, nous ne pouvons que nous associer aux conclusions de M. Horteur ; nous avons constamment protesté contre l'abusivité de l'ingérence du Parlement dans les détails de l'organisation militaire ; mais, cette fois, il ne s'agit point de « querelles de ménage ». C'est tout simplement l'indépendance nationale qui est en jeu. Tous les avertissements

que l'on a prodigués au ministère de la guerre ont été vains ; les bureaux sont plus puissants que le général Ferron, chef désigné de l'armée des Alpes, que le général Berge, qui fut son prédécesseur, que le chef d'état-major général, et peut-être que le ministre lui-même. L'heure est donc venue de signaler le péril et de dire toute la vérité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 février 1894

La question des droits sur les blés amène M. Siegfried à la tribune ; il voudrait qu'au lieu d'imposer le blé étranger on diminuât le prix de revient du blé français. Personne n'écoute cette argumentation.

M. Graux, rapporteur, répond qu'il faut se défendre contre la superproduction étrangère et protéger notre agriculture aux abois.

M. Méline déclare que quand la culture du blé est en péril tout est en péril. Il traite la question du change.

Question sur les attentats

Après M. Méline, M. Bouge, député de Marseille, vient poser une question au gouvernement sur l'attentat du *Terminus*.

L'orateur demande des mesures pour faire cesser les manifestations anarchistes. Il prend à partie M. Coutant, député, qui conduisait les bandes qui ont défilé devant la tombe de Vaillant.

M. Coutant s'écrie : « Je ne m'en cache pas ! » M. Bouge reprend et exprime le vœu que le gouvernement prenne un parti efficace.

M. Raynal fait une déclaration très catégorique sur les mesures que le gouvernement compte prendre à ce sujet.

M. Coutant s'explique en disant qu'il n'a pas été à la tombe de Vaillant, mais à celle d'un ouvrier. Il fait l'apologie du drapeau rouge. Cette déclaration produit une sensation pénible.

Dans les couloirs on commente beaucoup l'attitude des députés socialistes.

M. Jaurès, vivement pris à partie, déclare que les socialistes n'en veulent pas aux personnes, mais à l'organisation sociale.

Il est obligé de reconnaître que ces théories font les Ravachol, les Vaillant et les Breton.

On lui dit alors pourquoi, au lieu de calmer les esprits, ils les aigrissent.

Jaurès répond, qu'ils ne veulent pas faire comme les « philanthropiques protestantes ». Un tel langage est sévèrement jugé.

Au Sénat on continue paisiblement la discussion sur la question des erreurs judiciaires. La loi est adoptée en première lecture.

La Bombe du Café Terminus

L'Attentat

Il était exactement huit heures cinquante deux minutes lorsque l'engin a été jeté dans l'établissement, lundi soir.

Le café Terminus, rue Saint-Lazare, était, à ce moment, rempli de monde.

Dans l'établissement, des musiciens exécutent chaque soir, des morceaux d'auteurs en vogue et ils jouaient le *Menuet de Louis XV* lorsque tout à coup la porte d'entrée s'ouvrit et un bec de lumière électrique renfermé dans un globe dit « tulipe » s'éteignit.

En même temps, une explosion se faisait entendre. Le bruit ne fut pas considérable ; il ressemblait à celui d'un pétard. Une fumée bleuâtre très intense envahit le café et se répandit même au dehors.

En même temps, plusieurs personnes qui étaient assises à différentes tables recevaient de nombreuses blessures, principalement aux jambes.

Une panique se produisit alors ; les consommateurs affluèrent vers la porte.

L'Arrestation du coupable

Profitant de l'émoi, l'anarchiste avait gagné du terrain.

Au moment où il débouchait de la rue d'Isly, à l'angle de la rue de Rome, des agents des deuxième et neuvième arrondissements, qui avaient entendu les appels répétés des passants, s'élançèrent à la poursuite du fuyard.

L'agent François Poisson, de la 5^e brigade de réserve, qui se trouvait au coin de la rue de Rome, voulut lui couper la route.

Le fugitif qui, tout en courant, brandissait son revolver, fit feu sur l'agent à trois reprises.

Le gardien de la paix, atteint, roula sur le sol. Une des balles venait de le frapper à la poitrine, le blessant assez grièvement.

Cependant, l'auteur de l'attentat continuait sa course effrénée, et il allait disparaître dans la rue de l'Arcade, assez mal éclairée et généralement déserte, lorsque les agents Gigot, du deuxième arrondissement, et Barbet, du neuvième, réussirent à s'emparer de lui.

Une lutte s'engagea, au cours de laquelle l'individu reçut au visage plusieurs coups produisant de fortes ecchymoses.

Une des personnes qui avaient assisté à cette

— Comment es-tu ?
— Viens t'asseoir près de moi... dit-elle, là, plus près encore, répliqua-t-elle, sans répondre à la question de son mari.
— Gertrude !... Tu me fais peur ! Qu'y a-t-il ?
Elle regarda celui qu'elle aimait tant, avec ses yeux doux et chastes, puis lui prenant la main :
— Ecoute, reprit-elle, je vais te causer une grande douleur.
— Gertrude...
— Je vais mourir.
— Mourir ! toi... Mais c'est de la folie ! Jamais tu ne t'es mieux portée qu'aujourd'hui, depuis que je t'ai couchée dans ce lit, au retour de ce bal maudit du Casino. Tu oublies donc ce que je t'ai dit ce matin ! Les médecins m'ont laissé de l'espérance. Tu vas guérir au contraire.
— Mon ami, il y a une chose que tu ignores. Depuis quelques semaines, la santé m'était revenue, c'est vrai. Mais maintenant, moi du moins, je n'espère plus. Je me sens très mal. La vie se retire de moi. Il me semble qu'un vautour me ronge la poitrine ; toutes mes tortures que je croyais disparues sont revenues. Je te le répète, c'est fini, je vais mourir.
— Oh !...
Il s'agenouilla devant le lit, pleurant comme un enfant. Elle tenait sa tête dans ses mains, et appuyant son front contre l'épaule de son mari, elle le consolait doucement.
— Non... je ne peux pas croire une chose pareille ! s'écria Pierre qui essayait encore de douter. Toi, mourir, tu me brises le cœur en parlant

ainsi. Tu es jeune, belle, chérie ; tu as encore de longues années de vie devant toi. Parler ainsi de la mort est insensé ! Que tu l'aies appelée autrefois, quand tu étais malheureuse par la faute de ton père, par ma faute, à moi, je le comprends. Mais aujourd'hui ! Tu vivras, Gertrude, je veux que tu vives ?
— Pauvre cher, murmura Gertrude avec un accent d'indéchiffrable tendresse, comme tu dois souffrir pour parler ainsi...
— Toi ! mourir !
Et les larmes le reprenaient. Dans cette longue causerie que la jeune femme venait de faire avec elle-même, elle s'était habituée à la mort. Pierre, lui, s'y refusait. Il ne pouvait pas, il ne voulait pas. Non. Ce n'était pas admissible.
— Pierre, continua Gertrude, sèche tes larmes ; il faut que tu m'écoutes avec ta conscience, et que tu me comprennes avec ton cœur. Le jour où le docteur X... est venu ici, tu as eu un grand entretien avec lui dans le salon. Je l'ai entendu.
— Tu as entendu...
— Tout ?
— Gertrude !
— « Je ne lui survivrai pas, » t'es-tu écrié. Oh ! mon ami, cette pensée est la torture de mes jours et de mes nuits. Tu ne sais pas qu'avant de quitter Paris, j'avais consulté le docteur X... en cachette et qu'il m'avait appris la gravité de mon état. Tu ne sais pas que je me suis phthisique depuis notre arrivée ici et quels longs désespoirs j'ai endurés à la pensée de cette mort à laquelle j'étais vouée !
— Tu savais ?

— Oui, Pierre.
— Mais alors pourquoi ne m'as-tu rien dit, pourquoi l'es-tu cachée.
— Parce que je craignais, en effet, que tu ne connusses tout ! Je me suis imaginée que, supposant être pour quelque chose dans ma mort, tu ne voudrais pas me survivre, et alors tout mon être s'est révolté à cette pensée odieuse !
— Gertrude !...
— Ne cherche pas à nier, reprit Gertrude. Ne l'ai-je pas dit que j'avais entendu ce que tu disais à M. de X... Mon ami, quand je serai morte, tu voudrais mourir aussi ? Je ne le veux pas !
— Eh bien oui, ne me demande pas de te sur survivre, je n'en aurais pas la force. N'est-ce pas moi qui suis ton bourreau ? Si je ne t'avais pas accusée à tort, tu serais pleine de santé, de force et d'avenir...
— Et quand cela serait vrai, voudrais-tu donc me donner l'atroce pensée qu'en mourant je t'entraîne après moi ? O Pierre ! Pierre, mon bien-aimé, sur notre tendresse, sur notre amour, qu'il n'en soit pas ainsi. Tu ne sais pas les désespoirs qui me prennent à la pensée que Jean serait orphelin !
— Jean aura une famille pour le protéger contre la vie. Mais qui me protégera moi contre ma douleur ? Tu essaieras en vain de me défendre contre la pensée qui est vraie : c'est moi qui te tue ! Dieu avait mis sur mon chemin un de ses anges et je n'ai pas su le comprendre ! Il a dépendu de moi d'être heureux ; je n'ai pas su le vouloir ! Te survivre ? Et mon remords, et le souvenir incessant de mes cruautés envers toi, de mon

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 92

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

Et elle se retrouvait étendue sur son lit où l'agonie allait bientôt venir la chercher. Que faire ? Pierre savait de quelle maladie elle s'en allait. Il ne fallait donc plus espérer de lui rien cacher. Alors il se tuait ! Non ! voilà ce qu'elle devait empêcher ! Comment ?
L'égoïsme de l'amour est tel que si elle n'avait pas eu d'enfants, elle eût accepté peut-être que son mari n'eût pas la force de lui survivre : au moins ne serait-il pas à une autre ! Mais Jean ? La pensée que son fils serait orphelin la fit trembler. Elle se rappelait qu'elle avait été orpheline elle aussi ! Elle ne songeait pas que Jean aurait une famille pour le protéger, tandis qu'elle n'avait eu personne.
Pierre revint auprès d'elle vers midi. Il croyait qu'elle dormait toujours, et il fut très étonné de voir qu'elle avait les yeux grands ouverts.
— Tu t'es reposée, chérie ? demanda-t-il.
— Non.

chasse à l'homme nous disait : « Il était effrayant à voir. Les yeux lui sortaient de la tête, la sueur ruisselait sur sa figure ; il n'avait rien d'humain, surtout lorsque d'une voix rauque il hurlait : « Tas de lâches ! je voudrais vous tuer tous. » Il se débattait comme un fou, ruant, se baissant pour se dégager, mais ses efforts étaient inutiles, notre rage à nous qui l'avions poursuivi égalait la sienne et à coups de poing et de pied nous le redressions, le forçons à marcher.

On le conduisit ainsi à travers les rues ; la foule hurlait « A mort ! à mort ! »

Vingt agents protégeaient le dynamiteur, mais de temps à autre quelqu'un se glissait et appliquait au prisonnier un formidable coup de poing.

On arrivait ainsi rue de Moscou au commissariat de police de M. Aragon.

Deux mille personnes suivaient voulant lyncher le prisonnier.

L'Interrogatoire

L'anarchiste est un jeune homme d'une taille de un mètre soixante environ, maigre, la figure osseuse, le nez assez fort, les yeux bleus, les lèvres minces ; la barbe qu'il porte en collier est naissante.

Il était vêtu, d'un costume complet d'étoffe sombre, avait une chemise de couleur et était nu-tête.

Fouillé, il a été trouvé porteur du revolver dont il s'était servi garni encore de trois balles, de sept autres cartouches, d'un stylet dans une gaine et d'un coup-de-poing américain.

Le revolver est du calibre de 7 millimètres et est long de 15 centimètres environ.

Dans le porte-monnaie du prisonnier se trouvait une somme de 13 francs et quelques centimes.

Peu d'instant après arrivaient MM. Lépine, préfet de police ; Gaillot chef de police municipale ; et, en leur présence, M. Aragon, commissaire de police, interrogea le coupable.

Il commença par déclarer qu'il s'appelait Léon Lebreton et qu'il était âgé de vingt-deux ans. Mais il ne voulut rien dire de plus.

C'est en vain que le Préfet, M. Aragon et M. Gaillot le pressèrent de questions. Le prisonnier se refusa à faire aucune déclaration et montra une attitude arrogante.

— D'où venez-vous ? lui demanda le commissaire.

— Peu vous importe, répondit-il, de Pékin ou de Marseille.

— Votre domicile ?

— Partout et nulle part. Où vous voudrez !

— Pourquoi avez-vous commis cet attentat ?

— Je n'ai pas à vous répondre. Vous en verrez bien d'autres d'ici quelque temps.

— Vous êtes buté. Vous ne voulez pas répondre. Dans votre intérêt, dites-nous si vous avez des complices.

— Jamais je ne vous répondrai là-dessus. Je ne coupe pas dans ces ponts-là.

— Depuis combien de temps êtes-vous à Paris ?

— J'y suis arrivé ce matin, hier, ou il y a six jours, comme vous voudrez. Encore une fois, je ne veux rien dire et je vous le répète : je ne coupe pas là-dedans.

Tout fut inutile. Lebreton était absolument décidé à ne pas faire la moindre confidence.

Et il ne s'est pas départi de cette attitude. Il n'a cessé de ricaner et de faire preuve de forfanterie.

Au docteur Marque, qui lui demandait s'il était blessé :

— Oh ! non ! quelques écorchures, un coup de poing. Ce n'est rien.

Il se laissa palper et ausculter.

Tout à coup, il se retourna vers les agents et leur dit :

— J'ai tué les gens qui me poursuivaient ; j'aurais tué tout le monde, si on ne m'avait pas arrêté.

Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas eu trois revolvers pour tuer vos camarades et les passants.

M. Roullier, procureur de la République, survenu sur ces entrefaites, a essayé d'obtenir du criminel quelques aveux.

Il s'est heurté à un refus formel.

Lebreton a déclaré qu'il exerçait la profession d'ébéniste.

L'Agent Poisson décoré

M. Lépine, préfet de police, a été avisé, hier matin, que M. Raynal, ministre de l'Intérieur, s'était empressé de lui accorder la croix de la Légion d'honneur, qu'il avait demandée pour l'agent Poisson, blessé en poursuivant Lebreton.

Il s'est rendu chez Poisson à une heure de l'après-midi pour lui faire connaître immédiatement la bonne nouvelle.

Le malheureux gardien de la paix, qui occupe un modeste logement, 51, rue Saint-Louis-en-l'Île, gisait dans son lit, très affaibli, ayant à peine la force de parler.

Dans la matinée, on avait pu extraire la balle qui, frappant Poisson en pleine poitrine, s'était arrêtée entre deux côtes.

C'est devant ses parents et quelques intimes que M. Lépine a adressé au courageux agent les félicitations du gouvernement.

Il a déposé ensuite sur l'oreiller la croix des braves que le blessé a longuement contemplée d'un regard plein d'émotion et de fierté.

Le Préfet a laissé un premier secours de 500 fr.

Autres Récompenses

D'autres personnes se sont également signalées par leur courage : elles recevront prochainement la récompense qu'elles ont méritée.

A La Chambre

Parmi les nombreux commentaires que provoquait ce nouvel attentat, l'impression dominante était que le gouvernement serait sans doute amené à demander encore au Parlement de nouvelles mesures législatives contre les attentats anarchistes.

Dans certains groupes, on allait jusqu'à prévoir l'éventualité du dépôt d'un projet ou d'une proposition pour l'installation d'une Cour martiale, pour le jugement des auteurs de ces attentats.

L'identité du coupable

La nuit dernière, le pseudo-Lebreton prit tout à coup la résolution de ne plus cacher son identité.

— Voulez-vous savoir qui je suis ? cria-t-il brusquement.

Je ne veux pas taire plus longtemps mon nom parce que je ne dois pas reculer devant l'acte glorieux que j'ai commis.

Et saisissant le carnet que l'inspecteur Duchatel avait déjà ouvert, l'auteur de l'attentat du café Terminus écrivit :

« Emile Henry, né le 26 septembre 1872, en Espagne, de parents français ».

Le mois dernier, il est parti de Londres et sa présence a été, pour la première fois, connue à Paris le 18 janvier.

— Tu me désespères !

— Auras-tu moins de courage que je n'en ai moi-même ? Faut-il t'avouer la pensée coupable qui m'est venue ! Je souffrirais de savoir que tu puisses en aimer une autre. Ne te récrie pas. C'est hélas ! la loi humaine. D'abord, je m'étais dit : au moins il sera à moi tout entier. Je l'aurai mort puisque lui n'aura pu me garder vivant ! J'ai vite chassé ces idées criminelles. Il faut me les pardonner, vois-tu, j'ai été si torturé depuis quelques temps ! Tu me reprochais de t'avoir caché que j'étais perdu ! Mon bien-aimé, je savais que tu n'aurais pas pu me survivre !

Elle s'arrêta, puis reprenant avec plus de force :

— Tu ne sauras jamais ce que j'ai souffert ! J. riais, j'étais gaie. En moi je sentais la mort. On me disait : « Tu es heureuse, Gertrude ? » et je répondais : « Oui, je suis bien heureuse ! »

Et quand je parlais ainsi, je mettais la main sur la poitrine comme si j'avais peur de ne pouvoir déguiser ce que j'endurais. On proposait une promenade, j'acceptais. Et je savais que j'abrégeais mes jours, mais je le faisais avec joie, puisque je m'imaginai que je prolongeais les tiens en agissant ainsi ! Le jour où tu m'as demandé d'aller à ce bal, je ne t'ai pas refusé, et cependant...

M'as-tu vu pâler ou reculer jusqu'à ce moment fatal où mes forces m'ont abandonnée ! Non, je me suis habillée et je suis partie, j'ai dansé.

De nouveau, la toux rauque de la jeune femme l'interrompit. Elle reprit, haletant :

— Ah ! pauvre cher, comme tu as été cruel en me raillant de ma coquetterie, lorsque j'ai voulu faire venir une toilette de Paris ! Tu ne savais pas que je désirais me parer pour toi, afin que

Henry a été transféré à la Conciergerie.

Emile Henry est un garçon très intelligent, pourvu de tous ses titres universitaires.

D'après certaines indications recueillies par la Préfecture de police, il résulterait qu'Emile Henry, très expert en chimie, aurait fabriqué plusieurs bombes destinées à être lancées.

On recherche actuellement dans quel endroit ces engins auraient été déposés.

INFORMATIONS

Le traité russo-allemand

Le traité de commerce russo-allemand qui a été signé samedi dernier à Berlin, est le couronnement du long travail commencé par l'Allemagne en 1891, pour régler ses relations commerciales et qui lui a successivement donné des traités avec l'Italie, la Belgique, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, l'Espagne et la Serbie.

Les négociations avec la Russie, qui viennent seulement d'aboutir, ont été les plus laborieuses de toutes. Commencées des 1890, on les a crues plusieurs fois définitivement rompues. Même, au mois de juillet 1893, les négociations furent suspendues et l'on se résolut de part et d'autre à une guerre de tarifs. Les droits furent élevés de 50 pour 100 ; mais cette rupture ne fut pas de longue durée, et les négociations reprirent avec activité pour faire cesser un antagonisme économique intolérable aux deux parties ; elles ne s'arrêtèrent plus jusqu'à la conclusion du traité qui vient d'être signé.

Par ce traité, l'Allemagne accorde à la Russie le traitement de la nation la plus favorisée, seul avantage que cette dernière puissance avait réclamé pendant toutes les négociations. Son commerce est mis pour ce fait, en Allemagne, sur le même pied que celui de l'Autriche-Hongrie, de la Roumanie, des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Inde et de la France.

Bien que, dès à présent, le monde des affaires se prépare, en Allemagne comme en Russie, à profiter des avantages concédés par le traité, ce dernier a encore une consécration à recevoir : celle de son adoption par le Reichstag.

Il est vrai qu'elle ne fait guère de doute. Les députés des divers partis libéraux qui représentent l'Allemagne industrielle voteront certainement le traité, et tous ces conservateurs ne marcheront pas avec les agrariens qui, par habitude, protestent toujours. On tient pour certain que le traité sera voté avant Pâques.

Une bonne mesure

Le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps une circulaire, leur prescrivant de prendre des dispositions pour les renvois dans les corps d'armée des élèves de première année de Saint-Cyr. La mesure est motivée par l'insuffisance des locaux de l'école de Saint-Cyr et l'accroissement des élèves, par suite de l'application de la loi du 25 juillet 1893.

Les bases de cette organisation seraient les suivantes : répartis entre certains corps d'armée à désigner, les élèves de première année y formeraient un peloton d'environ soixante hommes, pris en subsistance par le régiment d'infanterie stationné au chef-lieu de corps d'armée ou par celui qui tient garnison dans la localité où se trouve l'école d'artillerie si cet établissement n'est pas au chef-lieu.

Ce peloton, placé sous l'autorité et la responsabilité du colonel commandant le régiment d'infanterie, serait commandé pour la discipline et l'instruction militaire par un capitaine, secondé par un cadre composé de deux lieutenants, un adjudant et un nombre suffisant de sergent-instructeurs désignés sur l'ensemble des régiments du corps d'armée.

Ces sous-officiers seraient aussi chargés de l'enseignement de la gymnastique, l'instruction de l'escrime serait donnée par un maître d'armes et les prévôts du corps ; celle d'équitation par les soins du régiment de la garnison ou à défaut par ceux du régiment d'artillerie qui serait, en outre chargé de l'instruction pratique d'artillerie.

Dès que l'instruction militaire serait suffisamment avancée, les élèves prendraient part avec le régiment aux exercices de compagnies et de bataillon, aux manœuvres d'ensemble, aux tirs collectifs et aux tirs de combat.

Ils rempliraient successivement les fonctions de guide et de chef de section. Comme couronnement de leur première année d'instruction pratique ils seraient répartis, pour les manœuvres d'automne, entre les régiments du corps d'armée où ils seraient appelés à exercer les fonctions de chef de section.

Les élèves qui rempliraient les conditions d'aptitude voulues seraient nommés caporaux après six mois de service. Un certain nombre d'entre eux seraient promus sous-officiers après leur première année d'études et à douze mois de service.

Des officiers du grade de chef de bataillon ou de capitaine seraient chargés de professer les cours d'administration et de législation militaire d'artillerie (facilité par la présence de l'école d'artillerie), de tir de fortification passagère, de topographie, de dessin et d'allemand.

Vers la fin de leur première année d'études, les élèves subirait un examen devant une commission spéciale. Cet examen déciderait de leur admission en deuxième année à Saint-Cyr, où, en cas d'échec exceptionnel, de leur maintien au régiment.

Pour faciliter l'instruction des élèves, un casernement spécial leur serait affecté.

Placards anarchistes

Agen, 13 février.

Mardi matin à la première heure de nombreux exemplaires d'un factum anarchiste ont été semés sur la voie publique par des mains mystérieuses.

Ce factum qui a pour titre « à Carnot le tueur ! » est conçu en des termes des plus violents. Il contient de terribles menaces à l'adresse du Président de la République.

En voici quelques extraits :

Aux clous, malheureusement sans effet matériel, du martyr Vaillant, vont succéder les clous porteurs de mort ; aux bombes sonnantes des rouges Pâques, aux bombes, appels désespérés à la révolte, vont succéder les joyeux éclats des explosifs tonnant en pleine bataille, sous le clair et lumineux soleil de la Révolution déchaînée, et, implacables, ils tueront, ceux-là, car il faut que vous crevez, assassins ! Il le faut, pour le salut du peuple, pour la gloire de la Révolution !

L'ombre de Carnot-Samson est allée baiser Carnot-Deibler ! C'est maintenant à peu qu'on va viser, crapule ! Tu as eu la tête de Vaillant, nous aurons la tienne, président Carnot !

Le factum se termine par « Vive l'anarchie ! » Il est signé : « Un Groupe anarchiste » et daté de Londres, 6 février 1894.

lâche abandon ! Ta fuite dans la neige est un crime dont je suis coupable !

— Soit. Tu ne peux pas supporter la douleur de me perdre, tu le tues. C'est donc un homme faible et sans courage que j'aime ? Le suicide est une lâcheté, Pierre ! Je ne te parle même plus de notre enfant ; je te parle de l'honneur. Tu te tuerais ? Et moi ? Penses-tu que nous serions séparés pendant l'éternité, car Dieu ne pardonne pas à l'homme de se prendre la vie à lui-même.

— Oh !

— Je t'en supplie, si tu m'aimas jamais, si quelque chose vit encore en toi de notre tendresse morte, de nos saintes amours, laisse-moi conserver l'espoir qu'un jour nous nous retrouverons. Pierre, Pierre, j'ai souffert par toi pendant ma vie, fais que je n'en souffre pas encore à mon lit de mort. Dans quelques jours ce sera fini, je disparaîtrai... Mais pourquoi parler ainsi ? Tu ne m'as pas écoutée quand je t'ai parlé de Jean, tu écouteras maintenant, parce que ce que je te dis est juste, est sacré ! Je mourrais désespérée s'il devait en être pour lui comme pour moi ! Si, dès son entrée dans la vie, il devait être abandonné !...

L'émotion qui la poignait était si forte que le râle devint plus fort ; le sang tâchait sa lèvre.

— Oh ! ma chérie ! par pitié, tu l'épuises !

— Non... ne crains rien, je parlerai tout bas, maintenant. Pierre, mon fils ne se souviendra donc de moi que comme d'une image effacée par le temps ? On lui dira : Ta mère, et il ne comprendra pas, et sa mémoire ne lui rappellera pas sa mère ! Il dépend de toi, mon bien-aimé, qu'il n'en soit pas ainsi !

plus tard tu me visses toujours telle que j'étais ce jour-là ! Cher, tant de fatigues, tant de souffrances courageusement supportées seront donc perdues ! Je voulais t'épargner une amertume et je te cause un désespoir ! Je t'en supplie ! ne fais pas que j'ai pleuré, que j'ai souffert, que j'ai désespéré pour rien !...

— Gertrude...

— Tu me le jures ?...

— Oui, je te le jure !

Elle étendit la main sur le petit crucifix pendu au fond de l'alcôve.

— Sur la croix.

Lui aussi il étendit la main sur le crucifix. Il prenait Dieu à témoin de son serment. Comme brisée par ce suprême effort, Gertrude retomba, les yeux fermés. Un sourire d'ineffable joie erra sur sa lèvre. Le sourire de la créature qui a combattu « le bon combat, » selon le mot de l'Écriture.

Pierre crut que c'était la fin. Il se précipita sur elle comme un fou, la couvrant de baisers... Non. Ce n'était pas encore la fin. Elle sommeillait doucement. Son pauvre être, épuisé par tant de secousses n'avait pu supporter cette dernière épreuve.

Il sortit de la chambre et courut s'enfermer dans son atelier. Autour de lui étaient ses études, ses esquisses, les tableaux commencés. Ça et là un fragment de travail projeté. Il se jeta sur tout cela, pliant ces toiles insensibles qui naguère avaient été sa joie. L'art lui parut quelque chose de bas et d'inutile, puisque, pas plus que la science, il ne pouvait pas sauver celle qu'il adorait.

Puis, épuisé lui aussi, il s'étendit de tout son long sur un canapé et se mit à pleurer comme un enfant. Une heure, deux heures se passèrent. Il ne s'apercevait même pas de la fuite du temps.

Enfin, vers la fin de la journée, il se dirigea de nouveau vers la chambre de Gertrude, marchant doucement, avec lenteur pour ne pas l'éveiller si elle sommeillait encore. Dans le salon du premier qui précédait l'appartement de Mme Kervigan, il aperçut le marquis qui venait lui aussi pour épier le repos de sa fille. Alors une sorte de colère indigne s'empara de lui. Il réfléchit, non sans raison, que si lui, le mari, était coupable, le père l'était bien plus encore. Il se rappela combien le vieillard s'était accusé lui-même quelques jours auparavant.

— Où allez-vous, dit-il. Elle est perdue.

— Perdue !

M. de Courrance ignorait encore que depuis le matin elle était beaucoup plus mal.

— Je vous hais, dit Pierre d'une voix sourde. C'est vous qui l'avez tuée !

— Pierre !

— Ah ! laissez-moi. Vous avez dit la vérité ; vous avez commencé en tuant la mère, c'est en tuant la fille que vous finissez ! C'est vous qui êtes venu dans son bonheur pour le détruire. C'est vous qui êtes le bourreau de cette femme ! C'est vous enfin qui la mettez sur ce lit d'agonie à vingt-cinq ans. Je vous hais ! je vous hais !

(A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Concours régional de Cahors

Notre Concours régional de Cahors s'annonce bien. Grâce au zèle déployé par la Commission, le Gouvernement vient d'accorder pour le concours hippique, une somme de quinze mille francs.

Cette forte subvention de l'Etat, ajoutée à la somme de 1,000 francs votée par le Conseil municipal et à celle que le Conseil général votera dans sa session d'avril, permettra de distribuer bien près de vingt mille francs de primes.

On peut donc avoir la certitude que les éleveurs de la Haute-Garonne, du Cantal, de l'Aveyron et de la région Pyrénéenne, sans compter ceux du Quercy, afflueront à notre concours.

* * *

Concours agricole

Le ministre de l'agriculture vient de publier le programme du concours régional agricole qui doit avoir lieu à Cahors du samedi 9 au dimanche 17 juin 1894. Nous le publierons au prochain numéro.

* * *

La Municipalité et la Commission chargée d'organiser l'exposition industrielle et artistique, ont traité définitivement avec M. Pautard, organisateur d'expositions de ce genre.

Les difficultés tout d'abord soulevées au sujet de la fixation des droits de place, sont aujourd'hui applanies.

Cette exposition aura lieu entre le Monument Gambetta et la colonne Fénélon.

Le concours hippique aura probablement lieu place et rue Victor Hugo.

* * *

Grand concours de sapeurs-pompiers

Comme nous l'avons déjà dit un grand concours de pompes à incendie aura lieu à Cahors, à l'occasion du concours régional.

La commission d'organisation vient de publier le règlement de ce concours qui aura lieu à Cahors, le dimanche 17 juin prochain.

Le concours comprendra :

1° Revue du personnel (tenue et équipement).

2° Inspection du matériel (Entretien).

3° Manœuvre des pompes (théorie Roret 1880 — garnitures roulées ; théorie Roret 1868, garnitures pliées).

4° Examen sur la stratégie pour les officiers et sous-officiers.

Les compagnies ou subdivisions qui prendront part au concours seront classées en divisions d'excellence, supérieure, en première, deuxième, troisième et quatrième division.

La division d'excellence devra exécuter toutes les manœuvres, sans exception, comprises dans la théorie de 1880.

La division supérieure devra exécuter une attaque de feu, au troisième étage, à l'aide de l'échelle à crochets, l'établissement d'une pompe alimentaire et un sauvetage au moyen des différents nœuds ou de la ceinture au choix du jury.

La première division devra exécuter une attaque au feu au deuxième étage à l'aide de l'échelle à crochets.

La deuxième division devra exécuter une attaque au feu au premier étage au moyen de l'échelle à crochets.

Les troisième et quatrième divisions devront exécuter une attaque au feu au rez-de-chaussée.

Le nombre des travailleurs à présenter au concours sera proportionnel à l'effectif de chaque compagnie ou subdivision.

Au dessous de 31 hommes 6 travailleurs.

de 31 à 41 — 6 travailleurs.

de 41 à 51 — 9 —

de 51 à 61 — 15 —

Le concours aura lieu sur le cours Vaxis et les adhésions devront être parvenues avant le 15 avril.

Transfert du square

Lundi, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville l'adjudication des travaux de maçonnerie pour le transfert du square.

M. Labie, gérant de l'« Union des tailleurs de pierre et des maçons, » a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 35, 75 0/0.

Voici les rabais qu'avaient présentés les autres soumissionnaires :

Salacroup, 31 fr. 20 0/0 ; Troussel, 20 fr. 50 ; Garrigou, 15 fr. 10 ; Boutaric, 16 fr. ; Crayssac, 5 fr.

Les travaux ont commencé aujourd'hui, ils consistent en maçonnerie pour mur de clôture, changement de l'hémicycle Gambetta, construction d'un aquarium souterrain, pièces d'eau, rocaille et transfert du groupe de Neptune.

Deux mois sont accordés pour ces travaux.

Le projet prévoit, en outre, un jardin avec pelouses et petits massifs d'arbustes qui viendront jeter la note gaie dans ce nouveau square.

On dit, en outre, que les deux statues de Murat et de Bessières, autres enfants du Lot, dont

la passion politique ne doit point faire méconnaître le mérite, seront demandées au Conseil Général pour être placées à l'entrée et que les deux groupes, en ce moment devant la Mairie, seront installés dans le nouveau square.

Prestation de serment

M. Lascaze, récemment nommé avoué près le tribunal civil de Cahors, a prêté serment lundi dernier 12 février.

Nouvelles militaires

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade, est arrivé à Cahors lundi soir à 4 heures 1/2.

Il a été reçu à la gare par M. le colonel Delamare et M. le lieutenant-colonel Méric de Bellefont, du 7^e de ligne.

Mardi matin à 8 heures il a vu, sur la place Thiers, l'instruction des jeunes soldats et à 10 heures il s'est rendu à l'hôpital de Cahors, pour y présider la Commission de réforme mensuelle.

Le général s'est rendu, dans l'après-midi, à la caserne Bessières et a visité plusieurs parties du casernement.

Pendant l'inspection l'excellente musique du 7^e de ligne faisait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Postes et Télégraphes

L'administration vient de décider qu'à partir du dimanche 18 février courant, les bureaux composés, exclusivement postaux, ainsi que les guichets postaux des recettes composées mixtes ou des recettes simples auxquelles est adjoind un service télégraphique de l'Etat, ou un service télégraphique municipal complet, seront fermés, les dimanches et jours fériés, à 4 h. du soir.

En conséquence de cette décision, les guichets postaux des bureaux de Cahors, Figeac et Gourdon seront fermés à 4 h. du soir, les dimanches et jours fériés.

L'Alliance française

M. Le Myre de Vilers, député, a présidé lundi dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, la deuxième séance de l'Alliance française.

M. Le Myre de Vilers a ouvert la séance en prononçant un éloquent discours, au cours duquel il a rendu un solennel hommage aux vaillants pionniers de la civilisation qui viennent de trouver la mort au Soudan, en travaillant à la grande œuvre de colonisation.

Après une conférence de M. Mizon, M. Foncin a procédé à l'appel des lauréats.

Voici les principaux : Médailles de vermeil : MM. Georges Dury, le commandant Monteil.

Médailles d'argent grand module : MM. Bayle, à Périgueux ; Coste, à Pau ; Robin, à Cognac.

Médailles d'argent : MM. Embazagues, à Auch ; les comités de Narbonne et de Cahors.

Les prochaines assises

Voici quels seront le ministère public et les défenseurs dans les 3 affaires soumises au jury du Lot :

Lundi, 19 février. Affaire Laborie. Meurtre. Ministère public : M. Barathon du Mouceau ; procureur de la République ; défenseur : M^e Martin, avocat.

Mardi, 20 février. Affaire Cros. Attentats à la pudeur. Ministère public : M. Barathon du Mouceau ; procureur de la République ; défenseur : M^e François Besse, avocat.

Mercredi, 21 février. Affaire Crubilié-Lavergne. Vols qualifiés ; Ministère public : M. Fournié, substitut ; défenseurs : M^{cs} Marqués et Billières, avocats.

Déraillement

Un déraillement, sans accident de personnes, a eu lieu samedi matin à la gare de Cahors. Par suite d'un mauvais aiguillage, le tender de la machine n^o 1842 a déraillé sur l'aiguille n^o 2 et a engagé sur la voie principale, ce qui a occasionné un retard de 20 minutes au départ du train 974, de midi 50.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 22 janvier 1894

Présid. de M. le Lt-Colonel Blin, Président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Conformément à la décision prise par le conseil d'administration dans sa dernière séance, une somme de dix francs est votée en faveur du monument à élever à Peyrex, dans la ville d'Aix.

M. le président communique une lettre par laquelle M. Terger, député, président de l'Union centrale des Arts décoratifs à Paris, demande l'envoi de délégués pour le congrès des arts décoratifs qui se tiendra à l'École des Beaux-Arts, le 15 avril 1894.

Un délégué sera ultérieurement désigné.

Un membre de la Société donne lecture d'un article extrait de la Revue des Deux Mondes sur le Canal des Deux Mers. A la suite de cette lecture, la signature de la pétition en faveur de ce projet, est renvoyée à une prochaine séance.

M. Greil signale dans l'Intermédiaire des Chercheurs, la réponse de la Société des Etudes à la question qui lui avait été posée sur la famille d'Escayrac.

M. Rouquet dépose, au nom de Albert Dubourg, secrétaire général du Photo-club agenciers des fossiles recueillis sur les Alpes. La Société remercie M. Dubourg de ce gracieux hommage.

Le même membre donne lecture d'une idylle qui lui a été dédiée par M^{lle} Jane Pras et d'un sonnet qu'il lui a adressé en réponse à cette pièce de vers.

M. Greil donne lecture d'un article du journal la Santé, d'après lequel Jean XXII avait suivi les cours de Bernard de Gordon à la Faculté de Montpellier, et y ayant été reçu médecin, autorisa, en souvenir de sa profession première, les médecins à contracter mariage par une bulle en date de 1342. Cet article est d'ailleurs erroné, Jean XXII étant mort en 1334.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Président, Pour le Secrétaire absent, BLIN. CAUNÉSIL.

Saint-Germain

Le 2 ou 3 février, affirme-t-on, dans le bureau de poste de Saint-Germain, on s'est aperçu d'une soustraction de mandats à souche pour une somme de 7 à 8000 francs. Un tel vol a fait du bruit dans nos contrées. Les ou l'audacieux malfaiteur se serait servi de quelques-uns de ces mandats. Aujourd'hui toutes les mesures sont prises pour empêcher les gredins de se servir de ces titres.

Quoi qu'il en soit, ce n'est ni un imbécile ni un timide qui s'est livré à ce genre de vol. On se rappelle déjà qu'à la date précitée on vit rôder quelques figures suspectes et étrangères, aux alentours du bureau, mais on n'y fit guère attention, car depuis quelques temps nos campagnes ne cessent d'être parcourues par des têtes inconcues.

On est averti, il faut se tenir en garde.

Figeac

Avant-hier soir, vers 11 heures, M^{me} Saur, robeuse rue Porte-Garine, qui était fort inquiète de ne pas trouver au café où il avait dit aller, M. Saur, son mari, âgé de 65 ans, ferblantier, le trouva pendu au galeas. Aux cris qu'elle poussa des voisins accoururent et coupèrent la corde, mais le malheureux avait cessé de vivre.

Gourdon

Le syndicat agricole de Gourdon a réduit, à partir du 1^{er} janvier dernier, la cotisation de ses membres à 1 fr. 50. Elle était auparavant de 3 fr.

Depuis l'application de cette mesure, le nombre des nouveaux adhérents s'accroît dans de notables proportions.

Notre syndicat tend à prendre une très grande importance.

* * *

Nous apprenons que la compagnie d'Orléans a ouvert, cette semaine, une bibliothèque à la gare.

Gramat

Le comité des courses de Gramat (Lot) vient d'être avisé que son hippodrome a été compris par l'administration des haras pour un prix de 2,000 francs sur la répartition des 50,000 francs destinés à l'élevage de reproducteurs arabes ou issus d'arabes nés et élevés en France.

Ce prix portera le nom de « prix des haras », et sera couru cette année sur l'hippodrome de Gramat le 22 juillet, jour fixé pour les courses.

Labastide Murat

La foire du 2^e lundi de février a été aussi active que celle du 4

Grande quantité de bœufs au foirail ; les transactions ont été très nombreuses ; la hausse continue encore.

Le prix, sur les bêtes à laine, les porcs gras et les porcelets, n'a pas changé.

Il y avait hausse sur le blé ; le prix moyen était de 15 fr. les 4/5. L'avoine 10 fr. Le maïs 12 fr. Les pommes de terre 4 fr.

La volaille et les œufs aux prix de la dernière foire.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 15 FÉVRIER 1894

de 3 à 4 h. du soir (Allées Fénélon)

Pourvoirville (P. R.) Leroux.
Les Dragons de Villars (Ouverture) Maillard.
Sur la Plage (Valse) Waldteufel.
Roméo et Juliette (Fantaisie) Gounod.
Uxellodunum (Grande Marche) Kelsen.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Vendredi 16 février 1894

Une troupe parisienne sous la direction de M. E. Bayard, donnera :

CHAMPIGNOL MALGRÉ LUI

Pièce en 3 actes

L'immense succès des Nouveautés a commencé son tour de France. Tous nos lecteurs profiteront de cette unique occasion et voudront applaudir cette triomphale pièce, dont le succès a été consacré par plus de 450 représentations et qui fait courir tout Paris.

Bibliographie

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS

(26^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Publiée par la Maison LEMAIRE, DUPONT et Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Capital : 750,000 Francs

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des comptes et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN

ÉTRANGER : DIX FRANCS

Numéros spécimen envoyés sur demande

SOMMAIRE DU N^o 5

Situation. — Les houillères en France. — Informations financières. — Société des Immeubles de France. — Conversion du 4 1/2 0/0. — Mines d'or de l'Afrique du Sud. — Chemins de fer américains. — Compagnie franco-algérienne. — Deauville. — Assemblées générales. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter, valeurs à vendre : Les « promesses » de rente 3 1/2 ; les valeurs de la Banque d'Escompte ; Actions Gaz et Eaux. — Revue des valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Coupons à l'échéance de février 1894.

Tirages : Ville de Paris : Emprunt municipaux de 1855 et 1860. — Ville de Paris : Emprunt 1871. — Ville de Paris 1869. — Chemin de fer de Zafrá à Huelva. — Usines de Briansk. — Obligations domaniales d'Autriche. — Chemin de fer du Nord. — Billels hypothécaires 6 0/0 de l'île de Cuba.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1727^e livraison (10 février 1894). — Voyage à la Nouvelle-Zemble, par M. Constantin Nossiloff, rédigé par Mme Lydie Pasckoff. — Voyage exécuté de 1887 à 1892. — Texte inédit. — Les dessins de cette livraison ont été faits d'après les photographies de Nossiloff. — Treize dessins de Weber, Privat, Bazin, Ruffe, A. Paris, Thiriat, Boudie, Devos et une carte. — Chaque numéro, 50 cent

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1106^e livraison (10 février 1894). — Texte : Terre de Fauves, par Pierre Maël. — Origines des Villes françaises : III. Les Villes grecques, par Anthyme Saint-Paul. — L'école des mines, par Léon de La Fortelle. — L'impôt sur la barbe. — Mabel, par le commandant Stanny. — Nouvelles illusions d'Optique, par Daniel Bellet. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 15^e année. — Sommaire de la 15^e livraison 1894 : A quoi peut servir un alpenstock ; H Pravaz. — Du fonds d'un puits : Vict. Aury. — Un petit-fils d'empereur : Art. Dourliac. — L'amour peintre : Meryem Cecyl. — La caverne blanche : Eud. Dupuis. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par S. Berkeley, Coder, Adrien Moreau, C. Bellenger, M. Dessertennes, J. Coulon, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.



Asperges d'Argenteuil

Envoi gratuit de la méthode de culture à tout lecteur du Journal du Lot qui enverra la coupure de cette annonce, à CAM. LANSON, horticulteur, Argenteuil (S.-et-O.).

100 griffes améliorées 1 an, franco 6 f. 60

gare contre mandat-poste de

PRESERVEZ - VOUS

des maladies telles que la phthisie, les gourmes, l'anémie et les douleurs. Augmentez vos forces en prenant de

l'Émulsion Scott

cette agréable crème d'huile de foie de morue, et toutes ces maladies seront évitées.

Les médecins du monde entier la recommandent.

J. DELOUCHE, Phén. 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

MIRABEL (T.-et-Garonne)

Les Pilules Gicquel sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent ! Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins, estomac et ventre libres ; digestion et sommeil parfaits.

Signé : V. Long, Presbytère de Mirabel,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JUGEMENT D'EXPROPRIATION

Au nom du peuple français

Le Tribunal civil de première instance de Cahors, jugeant publiquement, a rendu et prononcé le jugement suivant :

En audience publique du vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, au Palais de Justice de ladite ville où siegeaient Messieurs

Larguie, président, chevalier de la Légion d'honneur

Fieuzal et Bouisset, juges

Fournié, substitut de Monsieur le Procureur de la République

Tardieu, commis greffier.

A Messieurs les Président et Juges occupant près le Tribunal civil de Cahors.

Le Procureur de la République sous-signé.

Vu les pièces énoncées dans l'arrêté de Monsieur le Préfet du Lot, en date du dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-treize,

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi du vingt-un mai mil huit cent trente-six et trois mai mil huit cent quarante-un, ont été régulièrement observées.

Requiert qu'il plaise au Tribunal prononcer l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles désignées audit arrêté nécessaires à l'établissement et construction du chemin vicinal d'intérêt commun numéro dix (2^e annexe), désigner un magistrat, directeur du jury et un autre pour le remplacer au besoin.

Au Parquet de Cahors le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Pour le Procureur de la République, Signé : FOURNIÉ.

En la cause de M. le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, d'une part, Monsieur le Procureur de la République.

Et de : 1^o Combes Maurice, cultivateur ;

2^o Molinié, Jean, cultivateur ; 3^o Bourdairie, Stanislas, propriétaire, domiciliés tous trois de la commune de Nuzéjols ; 4^o Laborie, Laurent, propriétaire, domicilié de la commune de Boissières, parties expropriées, d'autre part.

Monsieur Fournié, substitut de Monsieur le Procureur de la République, a dit qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot en date du dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer, de la part du Tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique de diverses parcelles de terrain situées dans la commune de Boissières, appartenant aux propriétaires sus-nommés, et nécessaires à la construction de la partie du chemin vicinal d'intérêt commun numéro dix (2^e annexe) compris sur le territoire de la commune de Boissières et que les propriétaires refusent de céder à l'administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre,

Vu l'article quatorze de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que les immeubles que les propriétaires sus-nommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soient expropriés ; qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat, directeur du jury, qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le tribunal faisant droit aux réquisitions de Monsieur le Procureur de la République,

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, que les immeubles que les propriétaires sus-dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du Tribunal, que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à ladite expropriation, ont été rigoureusement observées.

Par ces motifs, le Tribunal, ouï dans l'intérêt de Monsieur le Préfet du département du Lot, Monsieur Fournié, substitut de Monsieur le Procureur de la République, en ses conclusions ; prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique :

1^o D'un immeuble en nature de châtaigneraie, de la contenance de 25 centiares formant le numéro 962 section D du plan cadastral de la commune de Boissières.

2^o D'un immeuble en nature de terre, de la contenance de un are quarante centiares, formant le numéro 922 section D du plan cadastral de ladite commune.

3^o D'un immeuble en nature de pâture, de la contenance de vingt centiares, formant le numéro 923 section D du plan cadastral de ladite commune, appartenant, ces trois immeubles, à Combes Maurice.

4^o D'un immeuble en nature de châtaigneraie, de la contenance de un are quatre-vingt-seize centiares, formant le numéro 921 section D du plan cadastral de la commune de Boissières.

5^o D'un immeuble en nature de terre, de la contenance de trois ares vingt centiares, formant le numéro 911 du plan cadastral section D de ladite commune, appartenant, ces deux derniers immeubles, à Molinié Jean.

6^o D'un immeuble en nature de châtaigneraie, de la contenance de deux ares cinquante centiares, formant le numéro 916 de la section D du plan cadastral de la commune de Boissières, appartenant à Bourdairie Stanislas.

7^o D'un immeuble en nature de bois, de la contenance de un are quarante-cinq centiares, formant le numéro 910 de la section D du plan cadastral de la commune de Boissières, appartenant à Laborie Laurent et nécessaires à la construction de la partie du chemin vicinal d'intérêt commun numéro dix (2^e annexe), comprise sur le territoire de la commune de Boissières. Désigne Monsieur le Juge de Paix du canton de Cahors pour présider et surveiller les opérations du Jury d'expropriation qui sera ultérieurement désigné et Monsieur le premier suppléant du Juge de Paix dudit canton pour le remplacer au besoin.

Signé : LURGUIE, TARDIEU.

Enregistré gratis à Cahors le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio cinquante-neuf case neuf.

En conséquence, le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent à exécution.

A tous les procureurs généraux et procureurs de la République près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main.

A tous, commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent a été signée par le président et le greffier.

Expédié à Cahors le six février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, Le Greffier en chef, PENAUD.

Lorsqu'un malade ne peut plus supporter le moindre aliment, que l'estomac et l'intestin épuisés refusent toute action, il faut se rappeler que le Vin de Peptone de Chapoteaut à base de viande de bœuf de 1^{re} qualité digérée par la Pepsine offre le plus puissant reconstituant connu qui permet de se nourrir sans fatigue pour l'estomac. La Peptone de Chapoteaut en poudre administrée en lavements soutient les malades pendant des mois entiers sans aucune autre nourriture.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE
Le Sirop pectoral de Nafé de DELANGRENIER sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les Pharmacies. — Prix : 2 fr.

MALADIES du CŒUR
HYDROPSIES, ASTHMES, CATARRHES, etc.
Le **SIROP de Digitale de LABELONYE**
employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.
ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.
Le plus Efficace des Ferrugineux
DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ
AU LACTATE DE FER
Approuvées par l'Académie de Médecine.
A Paris : Maison LABELONYE, 99, r. d'Aboukir et toutes Pharmacies.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes américaines

Grande baisse de Prix

Racinés 1^{er} choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1^{er} choix depuis 150 f.
2^e choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le **Dimanche 25 Février 1894**, et jours suivants, à midi, Aux Eyzies, commune de Tayac, canton de St-Cyprien (Dordogne), ligne de Périgueux à Agen.

D'un très important Matériel de Distillerie

consistant notamment en : Deux rectificateurs, contenant l'un deux hectolitres et l'autre soixante-deux hectolitres. — Un appareil distillateur avec réfrigérants, contenant douze hectolitres. — Deux alambics Bain-Marie, contenant : l'un quatre hectolitres et l'autre neuf hectolitres cinquante. — Six réservoirs en tôle contenant : le premier dix-neuf hectolitres, les 2^e et 3^e soixante-deux hectolitres chacun, et les trois derniers seize hectolitres chacun. — Un Malaxeur. — Dix cuves, presses ou autres. — Une chaudière verticale tubulaire de la force de dix chevaux. — Seize foudres d'une capacité allant de 150 hectolitres à vingt hectolitres. — 700 hectolitres eau-de-vie fine des fins Bois, contenu soit dans les foudres soit en fûts. — 323 bouteilles fins Bois, trois, quatre et cinq étoiles. — Huit futailles rhum à 53 degrés. — Infusions de vanilles et d'amandes. — Brou de noix. — Un dynamo Gram avec tous ses accessoires. — Charrette et camion. — Outillage et accessoires. — Mobilier de bureau et autres objets.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. LAUBIE, liquidateur, à Périgueux, rue Bodin, 18 et à M. CASTANET, huissier au Bugue, chargé de la vente. — On pourra visiter et déguster du 18 février courant jusqu'au jour de la vente, tous les jours de midi à quatre heures.

PLUS DE FEU
70 ans de Succès
Liniment BOYER-MICHEL
CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs, CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

A VENDRE

Un fonds de commerce, exploité à Cahors, comprenant les porcelaines, les verres et cristaux, l'épicerie et la poterie. S'adresser pour les renseignements à l'étude de M^e LASCAZES, notaire, 69, boulevard Gambetta, Cahors.

1894
ANNUAIRE
STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DU
DÉPARTEMENT DU LOT
Publié avec l'autorisation de M. le Préfet
PAR
MM. LES CHEFS DE DIVISION
DE LA PRÉFECTURE

SE TROUVE :
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS
CAHORS
IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE
1894

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.